Les cahiers du CDA21

Référentiel pour l'évaluation des projets d'aménagement durable

Outil de questionnement pour aborder un projet d'aménagement au regard du Développement Durable

Le Réseau des Agenda 21 de Gironde est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional

SOMMAIRE DU REFERENTIEL POUR L'EVALUATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT DURABLE

Introduction ..... Page 3

Mode d'emploi ..... Page 4

Présentation synthétique du projet, permettant d'avoir un aperçu global,
Fiche d'identification du projet ..... Page 4

Finalités du Développement Durable

Cohésion sociale et territoriale ..... Page 6

Biodiversité, gestion des milieux et des ressources ..... Page 8

Production et consommations responsables ..... Page 10

Lutte contre le changement climatique ..... Page 12

Epanouissement de tous les êtres humains ? ..... Page 14

Eléments de démarche

Participation citoyenne ..... Page 18

Pilotage du projet ..... Page 20

Transversalité ..... Page 22

Evaluation ..... Page 24

Stratégie d'amélioration continue ..... Page 26

Glossaire ..... Page 27

Sources ..... Page 31

Contacts ..... Page 32

Introduction au Référentiel pour l'évaluation des projets d'aménagement durable

Ce référentiel est issu d'un travail mené au sein du réseau girondin des Agenda 21. Il est une adaptation du « Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 » à un projet d'aménagement durable. Il s'inspire également de **INDI 2010** ©, du Référentiel européen ville durable et du Référentiel **éco quartier **** de l'appel à projet 2009.

Cette grille de lecture a pour objet d'aider à la prise en compte du développement durable dans l'élaboration de projets d'aménagement. Bien que non conçue directement à cette fin, elle peut également être exploitée pour des projets de réhabilitation.

Elle n'est en aucun cas une grille normative. Elle est davantage un « guide » permettant aux porteurs de projets de se poser un certain nombre de questions quant à la prise en compte de l'ensemble des finalités et éléments déterminants du développement durable.

Cet outil est inhérent au projet et non à un seul de ses acteurs. Il est conçu pour alimenter la co-construction du projet. Pour en avoir une utilisation optimale, il est vivement conseillé de le renseigner sur la base d'avis partagés entre l'ensemble des acteurs du projet.

Dans l'idéal, cette grille peut être utilisée en amont, dès la phase d'étude pré opérationnelle. Elle vous accompagnera ensuite tout au long du projet afin de vous guider dans le questionnement et de faciliter les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet. Elle permet ainsi d'évaluer dans quelle mesure le développement durable est pris en compte à toutes les étapes clés du projet.

Formellement la grille ne pose pas la question du choix du site du projet. Il est toutefois possible d'évaluer la pertinence de l'implantation en utilisant la 1ère question de chacune des finalités, relative au diagnostic.

Il n'existe bien entendu aucune réponse unique à chacune des questions. Il n'existe pas non plus de « bonnes ou de mauvaises » réponses. Il est d'ailleurs utopique de vouloir à tout prix répondre positivement à toutes les questions. Un travail partenarial peut ainsi être envisagé afin de sélectionner les questions stratégiques adaptées.

Mode d'emploi

• Le référentiel est bâti sur la base du cadre de référence national de développement durable et se divise donc entre les 5 finalités et les 5 éléments de démarche.
• Un travail partenarial peut ainsi être initié afin, notamment, de sélectionner les questions stratégiques adaptées au projet, de prioriser les objectifs et de rechercher un consensus.
• Vous trouverez une fiche par finalité et élément de démarche, comprenant un nombre restreint de questions stratégiques étayées par des éléments de repères.
• L'objet est de répondre à la question stratégique sur la base d'une argumentation construite à l'aide des repères
• Un glossaire, reprenant les mots clefs et les nouvelles notions, est présent à la fin du référentiel pour une meilleure compréhension du document.
• Des liens hypertextes permettent d'articuler la lecture entre le sommaire, les différentes parties du référentiel et le glossaire. Les notions signalés par « **le mot**** » permettent d'accéder directement à la définition dans le glossaire.
• Des pictogrammes figurent au début de chaque questions présentes dans les cinq finalités. Ces derniers évoquent le lien avec le territoire, la cohérence du projet ou l'exemplarité des actions à mener au regard de la question posée.

Présentation synthétique du projet, permettant d'avoir un aperçu global.

Fiche d'identification du projet :

• Maître d'ouvrage
• Contexte du projet
• Objectifs du projet (1 objectif général, décliné en objectif opérationnel)
• Actions prévues
• Modalités de mise en œuvre
• Calendrier prévisionnel : étapes techniques, financières, …
• Partenaires
• Budget prévisionnel
• Résultats attendus et modalités d'évaluation (indicateurs)
• Impact prévu à moyen terme (3-5 ans)

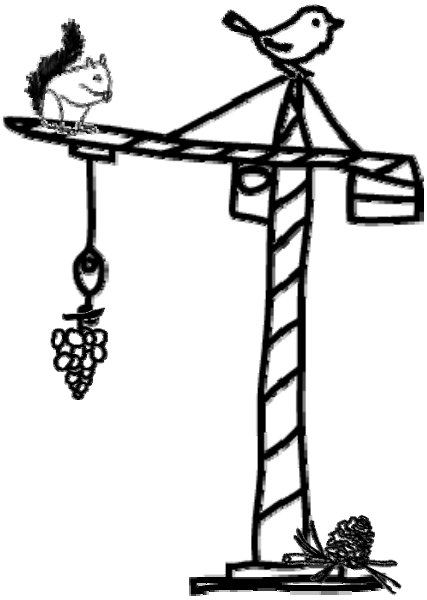

Finalités du Développement Durable

Cohésion sociale et territoriale

Territoire Cohérence Exemplarité

1/ Le projet s'appuie-t-il sur une connaissance partagée en matière de cohésion sociale et territoriale ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Outils d'observation et de connaissance des populations	
Outils d'observation et de connaissance des réseaux et lieux de sociabilité	
Analyse partagée et prospective des attentes et des besoins sociaux	
Système d'observation des inégalités sociales et territoriales	

2/ Dans quelle mesure le projet intègre-t-il une stratégie en matière de cohésion sociale et territoriale ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Objectif mesurable en termes de diminution des inégalités	
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et **en situation de handicap****	
Actions en faveur du « mieux-vivre ensemble »	
Mixité sociale et intergénérationnelle (diversité des offres de logement…)	
Réduction des phénomènes d'exclusion et de **ségrégation socio spatiale****	
Politique d'incitation pour l'accès de tous aux espaces et services	
Actions en faveur des initiatives citoyennes (événementiel, aide à la personne…)	
Intégration des minorités	
Actions en faveur de la vie de quartier (vie associative, comité de quartier, MJC…)	
Lutte contre la **précarité énergétique**** et le mal logement	
Incitation à l'expression des besoins et attentes des publics précaires pour l'élaboration du projet	
Partenariats avec les réseaux locaux pour l'aide à l'emploi	
Prise en compte des besoins actuels et futurs liés au vieillissement de la population	
Intégration du projet dans son environnement proche (réseaux préexistants, formes urbaines, paysage…)	
Complémentarité du projet avec l'offre commerciale et de service existante	
Réflexion sur la maîtrise des coûts (dépenses, loyers, prix du foncier…)	
Adaptation au parcours résidentiel et à l'évolution des besoins à tous les âges de la vie	

3/ En quoi le projet s'intègre-t-il dans une politique territoriale en faveur de la cohésion ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Participation à des réseaux d'échange	
Dynamique de rencontres, d'échanges et de partage entre les acteurs de la cohésion	
Cohérence avec les outils de planification	
Cohérence avec les objectifs de la politique de la ville	
Cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 en matière de cohésion	

4/ En quoi les acteurs du projet (MO, MOE...) sont-ils exemplaires dans leurs pratiques ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Objectifs mesurables en matière de handicap, parité, non discrimination, gestion prévisionnelle des emplois et compétences	
Emplois solidaires** pour l'élaboration du projet	
Formalisation des modes de coopération et de partenariats entre les acteurs du projet	
Intégration de clauses sociales dans le marché	

Biodiversité, gestion des milieux et des ressources

Territoire Cohérence Exemplarité

1/ Quels éléments de diagnostic des ressources existe-t-il sur le territoire ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Outils de connaissance et de suivi de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Identification des **trames**** et des fonctions écologiques	
Analyse et cartographie des paysages	
Connaissance de la valeur agronomique du site	
Connaissance des pollutions, nuisances et risques (naturels et industriels)	
Identification des milieux naturels sensibles et espèces protégées	

2/ Le projet intègre-t-il une stratégie de préservation et de gestion de la biodiversité et des ressources ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Développement de la nature en ville	
Actions de sensibilisation et d'éducation pour un développement durable	
Préservation de la continuité des espaces	
Restauration des espaces naturels dégradés	
Gestion de la ressource en eau : • Réduction des surfaces imperméabilisées, • Gestion alternative des eaux pluviales, • Réflexion sur la réduction de la consommation en eau potable, • Préservation et restauration de la qualité des eaux de surface et souterraine, traitement optimisé des eaux usées…	
Lutte contre les **espèces invasives****	
Maintien et mise en place des espèces locales	
Préservation des zones agricoles	
Réflexion prospective sur l'adaptation du projet au stock de ressources locales disponibles	
Réflexion en matière de lutte contre **la pollution lumineuse****	
Préservation et restauration de la qualité des sols	
Objectif mesurable de diminution des pollutions industrielles, agricoles et domestiques	
Gestion différenciée des espaces verts**	
Stratégie en faveur de la gestion économe de l'espace	
Conception d'espaces naturels multifonctionnels	
Prise en compte de l'agriculture de proximité	

3/ En quoi le projet s'intègre-t-il dans une politique locale de gestion et de préservation de la biodiversité et des ressources ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Intégration dans la stratégie de maîtrise de l'étalement urbain du territoire	
Cohérence avec les outils de planification	
Cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 en matière de gestion et de préservation de la biodiversité et des ressources	
Adéquation avec le « Schéma régional de cohérence écologique » et les schémas et guides stratégiques relatifs au territoire concerné	

4/ En quoi les acteurs du projet (MO, MOE…) sont-ils exemplaires dans leurs pratiques ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Objectif mesurable en matière de gestion économe des ressources	
Engagement dans une démarche d'éco responsabilité	

Production et consommations responsables

Territoire Cohérence Exemplarité

1/ Le projet s'appuie-t-il sur une connaissance partagée en matière de production et consommation responsables ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Outils de connaissance et d'observation des dynamiques économiques	
Réflexion prospective sur les métiers d'avenir et les besoins en compétences nouvelles	
Réflexion sur les besoins et attentes des consommateurs locaux	
Pratiques de gestion raisonnée des ressources	

2/ Dans quelle mesure le projet intègre-t-il une stratégie en matière de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Mise en place d'une stratégie d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables	
Stratégie en faveur de la réduction à la source des déchets et de tri sélectif	
Prise en compte des filières « durables » (matériaux, énergie, agriculture biologique…)	
Adéquation avec les filières de production et de distribution locales (**circuits courts et de proximité****, producteurs locaux, **écologie industrielle**** …)	
Impulsion d'une dynamique de création de filières et d'emplois nouveaux en faveur du développement durable	
Adaptation des emplois à la main d'œuvre et aux qualifications locales	
Intégration d'une approche de projet en coût global	

3/ En quoi le projet s'intègre-t-il dans une politique territoriale en faveur de la production et de la consommation responsable** ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Politique d'éducation et d'accompagnement aux pratiques responsables	
Cohérence avec les outils de planification	
Cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 en matière de consommation et de **production responsable****	
Politique fiscale incitant à la production et à la consommation responsables	
Stratégie d'adaptation de l'économie locale des emplois et des compétences	

4/ En quoi les acteurs du projet (MO, MOE…) sont-ils exemplaires dans leurs pratiques ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Existence d'un coordinateur développement durable au sein de l'équipe projet	
Charte **chantier propre****	
Définition d'une **politique d'achats responsables**** et existence de critères dans les marchés publics	
Engagement dans une démarche de **management environnemental****	
Labellisation de la démarche et des opérateurs (ISO 9000, ISO 14001…)	
Engagement dans une **démarche de responsabilité sociétale des organisations**** (ISO 26000)	

Lutte contre le changement climatique

Territoire Cohérence Exemplarité

1/ Quels éléments de diagnostic existe-t-il sur le territoire ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Diagnostic carbone	
Diagnostic énergie	
Etude du potentiel énergétique du site (exposition, ensoleillement, topographie…)	
Analyse des besoins en énergie du projet et des ressources disponibles	
Connexion aux modes de **transports en commun et doux****	
Existence de systèmes alternatifs de déplacement	
Vulnérabilité du site et connaissance des risques potentiels et existants	

2/ Quelle est la stratégie climat / énergie visée par le projet d'aménagement ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Objectifs de réduction des gaz à effet de serre	
Objectif de développement des **énergies renouvelables****	
Objectifs d'économie de la consommation énergétique des bâtiments (apports gratuits, performance de l'enveloppe et équipements électriques, éclairage…)	
Objectifs d'économie de la consommation énergétique du projet hors bâtiments (exploitation du site)	
Objectifs d'amélioration de la qualité de l'air et de protection de l'atmosphère	
Objectifs quantifiés de **performance énergétique ****	
Objectifs de performance de l'éclairage public	
Objectifs de recours aux matériaux et procédés constructifs peu **énergivores****	
Actions de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie et à la « bonne » utilisation des équipements	
Labellisation de la démarche climat énergie	
Labellisation énergétique des bâtiments	
Objectifs chiffré de densité	
Stratégie favorisant la **mutualisation des espaces****	
Objectifs de mixité fonctionnelle	

Objectif de limitation de la place de la voiture	
Objectif de proximité, d'accessibilité et d'incitation (qualité des infrastructures, tarification…) aux **transports alternatifs****	
Objectifs de diminution des gaz à effet de serre lors des opérations de construction et d'aménagement	

3/ Dans quelle mesure le projet d'aménagement s'intègre t'il dans une dynamique territoriale en matière de climat / énergie ?

……

……

……

REPERES	Commentaires
Dispositifs de sensibilisation des habitants et acteurs au climat / énergie	
Mise en place de partenariats pour mobiliser les acteurs	
Existence d'une articulation entre les différentes échelles territoriales	
Existence de leviers incitatifs (fiscaux, financiers…)	
Cohérence avec les documents de planification	
Traduction des objectifs chiffrés dans les documents contractuels	
Cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 ou du Plan Climat en matière de climat / énergie	
Cohérence avec le Schéma régional climat air énergie (et autres documents de planification et d'orientation en matière de climat /énergie)	

4/ En quoi les acteurs du projet (MO, MOE…) sont-ils exemplaires dans leurs pratiques ?

……

……

……

REPERES	Commentaires
Prise en compte de critères climat/énergie dans les achats	
Plan de mobilité / déplacement des organisations	
Actions internes de maîtrise de l'énergie	
Objectifs chiffrés en matière de réduction des GES liés aux pratiques des organisations	
Charte chantier 0 carbone	

Epanouissement de tous les êtres humains ?

Territoire Cohérence Exemplarité

1/ Le projet s'appuie-t-il sur une connaissance partagée des modes de vie sur le territoire ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Outils de connaissance partagés de la qualité et des modes de vie des habitants	
Outils de connaissance de l'exposition aux risques et nuisances	
Patrimoine culturel et historique local	
Lieux et pratiques d'échanges d'expériences et d'appropriation du développement durable	
Etudes et prospective des attentes et des besoins de la population	

2/ Quelle est la stratégie du projet en termes d'épanouissement des êtres humains ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Stratégie en matière de confort d'usage des aménagements et constructions	
Mutualisation des services** urbains et équipements	
Mixité fonctionnelle	
Lieux de vie de qualité partagés, accessibles et appropriables par tous	
Stratégie en matière de cohabitation des modes de circulation	
Prévention des risques (accidents, incivilités…)	
Préservation de la santé de tous	
Accessibilité et proximité des services et commerces	
Réduction des pollutions et nuisances (bruit, exposition aux ondes électromagnétiques, qualité de l'air intérieur et extérieur, émissions polluantes naturelles et artificielles…)	
Promotion et intégration des activités récréatives	
Accessibilité à la culture et à l'éducation	
Valorisation du patrimoine	
Accessibilité au haut débit	
Stratégie en matière d'échanges, de partage et de vie collective	
Adaptabilité et réversibilité des aménagements et constructions	
stratégie en matière d'acceptabilité de la densité	
Adéquation des formes urbaines du projet avec les enjeux locaux	
Politique de diffusion des valeurs ayant guidé le projet d'aménagement pour une meilleure appropriation par les usagers	

3/ Le projet s'intègre-t-il dans une politique globale en faveur de l'épanouissement des êtres humains ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Mise en cohérence avec les démarches territoriales de niveau supra (politique de la ville, CUCS…) → COHESION	
Mise en cohérence avec les documents de planification	
Déclinaison des objectifs de l'organisation mondiale de la santé en matière d'épanouissement de tous les êtres humains à tous les âges de la vie	
Cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 en matière d'épanouissement	

4/ En quoi les acteurs du projet (MO, MOE…) sont-ils exemplaires dans leurs pratiques ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Gestion des ressources humaines	
Diagnostic de santé et veille sanitaire	
Prévention des risques sanitaires et techniques des salariés	
Formation continue des salariés	

Eléments de démarche

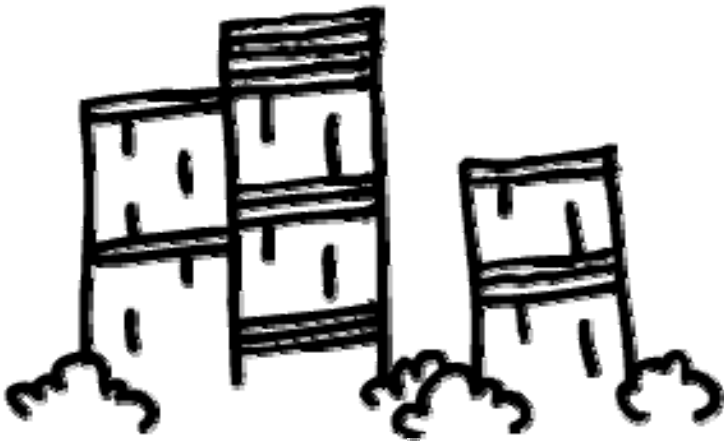

Participation citoyenne

1/ Les objectifs et les règles de la participation pour la mise en œuvre du projet sont-ils clairement formalisés ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Document écrit précisant les principes (transparence, égalité de traitement, argumentation…) et les règles de la participation	
Recensement des acteurs à associer à la démarche (type d'acteurs, compétences ou expertise, échelle territoriale d'intervention),	
Objectif de diversité des acteurs et habitants associés	
Repérage des lieux et dispositifs de mobilisation déjà existants	
Précision du niveau d'association des habitants et acteurs (information, consultation, concertation, co-construction, …) à chaque étape de la vie du projet	

2/ Les modalités de mise en œuvre de la participation sont-elles satisfaisantes ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Mise en œuvre de modalités d'expression permettant de faire exprimer à la fois ce qui fait **dissensus**** et **consensus****	
Mise en œuvre de modalités pour intégrer et croiser les expertises et savoirs de chacun	
Mise en œuvre de modalités innovantes de travail collectif permettant d'articuler l'apport d'information, l'écoute, le dialogue et la co-construction	
Mise en œuvre d'outils variés d'information pour toucher tout type de public	
Appropriation du projet par les acteurs	

3/ Les apports de la participation sont-ils pris en compte aux étapes clés du projet ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Intégration des avis (positifs et négatifs) sur le diagnostic et des priorités citoyennes en termes d'enjeux	
Intégration des priorités de la société civile (habitants, acteurs) en termes d'orientations stratégiques	
Participation des acteurs à la préparation de l'évaluation et aux différents temps d'évaluation	
Intégration des propositions d'actions issues de la participation, dans le programme d'actions	
Mention explicite dans les divers documents des points faisant dissensus, consensus, et ayant requis **médiation**** ou **arbitrage****	

4/ Existe-t-il une instance permanente de participation dans le cadre du projet ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Existence d'une instance permanente de participation	
Formalisation des modalités de renouvellement des membres (habitants, et acteurs) de l'instance de participation	
Ouverture possible de l'instance de participation à de nouveaux acteurs ou habitants	
Capacité donnée à l'instance de participation, de produire un avis à chaque étape (mise en œuvre, suivi, évaluation)	

5/ La participation a-t-elle un effet levier sur l'engagement de développement durable des acteurs ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Emergence de dynamiques collectives autour du projet	
Repérage et appui aux initiatives nouvelles, portées par des acteurs ou des habitants du territoire, en matière de développement durable	
Contribution du projet à la généralisation de la participation des acteurs aux autres projets territoriaux	

Pilotage du projet

1/ Le projet bénéficie-t-il d'un portage politique fort et transversal à toutes les délégations ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Portage politique du projet par les instances dirigeantes de la maîtrise d'ouvrage (Maire, Président, Directeur…)	
Implication et mobilisation régulière des acteurs clés	
Existence d'un débat et d'un choix politique engageant (délibération, décision d'assemblée, …) aux étapes stratégiques du projet	

2/ Existe-t-il un comité de pilotage stratégique, impliquant les partenaires ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Production systématique d'un avis, par le Comité de pilotage (ou autre instances d'orientation), en amont des décisions stratégiques pour le projet	
Existence d'un lien entre le Comité de pilotage et l'instance permanente de participation aux différentes étapes de la vie du projet (enjeux et orientations stratégiques, mise en œuvre des actions, évaluation)	

3/ Le projet bénéficie-t-il d'un pilotage opérationnel transversal efficace ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Comité opérationnel (ou comité technique) dont la fonction et les responsabilités sont clairement définies	
Mise en place de modalités facilitant le travail par grands enjeux (impliquant différents élus, agents, services ou directions autour de projets communs)	
Mise en place de modalités facilitant la mise en cohérence des différents enjeux et des réponses apportées	
Respect des délais et du planning de l'opération	
Maîtrise des coûts inhérents au projet et du coût global de l'opération	
Respect dans la mise en œuvre des objectifs préalablement fixés	

4/ Dans quelle mesure les moyens nécessaires au pilotage sont-ils prévus et mobilisés ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Mission pérenne** dédiée au projet	
Assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable	
Moyens financiers dédiés à l'animation, à la coordination et au pilotage	
Moyens dédiés à la prospective ou au débat sur l'avenir à long terme du projet, ses besoins, ses ressources, …	
Mise en place d'un système de management de l'opération	
Outils, de type tableaux de bord, permettant de suivre régulièrement l'avancée du projet	

Transversalité

1/ En quoi les actions, les compétences, et les stratégies des acteurs du territoire sont-elles articulées et mises en cohérence au service du projet ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Mobilisation des différentes échelles de territoires (infra et supra) dans le projet	
Formalisation d'objectifs partagés de développement durable avec les territoires infra et/ou supra (communes, groupements de communes, pays, parcs, département, région)	
Articulation des différentes stratégies et/ou politiques sectorielles présentes sur le territoire (ex : urbanisme, déplacements, développement économique, environnement, social, culture, sport, éducation, …)	
Recensement des démarches et acteurs locaux du développement durable	
Mobilisation de financements croisés et outils d'incitation pour la mise en œuvre du projet	

2/ La transversalité des politiques, des actions, et des pratiques est-elle favorisée au sein et entre les équipes ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Positionnement transversal des référents du projet	
Mise en place d'outils favorisant la transversalité • dans la mise en œuvre des actions (ex : animation transversale de groupes projets, nomination de chefs de projets, formation interne du management en mode projet, mise en place de logiciels de gestion en mode projet, …) • dans la mise en œuvre des compétences, des missions et des politiques de la collectivité ou du territoire (ex : pilotage transversal permettant le croisement des politiques sectorielles, …) • dans les pratiques de tous les salariés (ex : mise en place de correspondants développement durable, formation des salariés au développement durable, intégration du développement durable dans les fiches de postes, ...)	
Mise en place de pratiques et d'outils favorisant la transversalité entre les acteurs du projet	
Actions de communication favorisant la transversalité (gazette du projet, compte-rendu …)	

3/ La prise de décision s'appuie-t-elle sur une analyse transversale des impacts au regard de toutes les finalités du développement durable ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Utilisation d'outils d'aide à la décision de type grille de questionnement développement durable	
Prise en compte des enjeux de « développement durable » dans les décisions	
Analyse des interactions entre les finalités de développement durable	
Enrichissement de la décision par les résultats d'autres évaluations (évaluation environnementale, évaluation des impacts sociaux et économiques, …)	
Hiérarchisation des décisions au regard des enjeux identifiés	

Evaluation

1/ Le dispositif d'évaluation du projet est-il formalisé et accompagné de moyens ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Définition des objectifs du dispositif d'évaluation, de son usage et ses cibles	
Définition des temps d'évaluation et méthodes adaptées (a priori, a posteriori, au fil du projet)	
Clarté du champs de l'évaluation (territoire, stratégie, programme d'actions, pratiques, …)	
Définition d'indicateurs et d'objectifs chiffrés à atteindre	
Existence d'un dispositif pérenne de renseignement des indicateurs	
Mobilisation de moyens humains et / ou financiers pour l'évaluation	
Validation du dispositif par les élus et le ou les cadre(s) dirigeant(s)	

2/ L'évaluation est-elle participative ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Participation des habitants, partenaires ou agents à la mise en place du dispositif d'évaluation • Choix des objectifs, cibles et usage de l'évaluation • Définition du dispositif d'évaluation • Choix des indicateurs	
Participation des habitants, partenaires ou agents à l'évaluation • Analyse quantitative et qualitative • Formulation de recommandations	
Existence de moyens et de temps dédiés à la création d'une culture commune de l'évaluation (par les salariés, les acteurs, les citoyens, les élus, les partenaires …)	

3/ Le dispositif d'évaluation se révèle-t-il satisfaisant et utile ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Evaluation permettant de mesurer effectivement : • l'atteinte des objectifs stratégiques fixés pour le projet (efficacité) • L'efficience et la pertinence des moyens mis en œuvre du projet • Les impacts du projet sur le territoire • l'amélioration de l'organisation interne et les pratiques	
Prise en compte des résultats de l'évaluation (évolution des missions, des objectifs initialement retenus, de l'organisation interne, des pratiques, de l'investissement des acteurs du territoire, …)	
Mise en place d'outils partagés de collecte des données	

4/ Les résultats de l'évaluation sont-ils communiqués de façon exhaustive, transparente et accessible pour tous ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Mise en ligne des indicateurs renseignés (Intranet, Internet)	
Communication des résultats de l'évaluation et de ses recommandations (en interne ; en externe)	

Stratégie d'amélioration continue

1/ Le projet est-il inscrit dans une démarche d'amélioration continue lisible et partagée ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Définition partagée de la démarche d'amélioration continue (planification des évaluations, définition des modalités d'évolution du projet à l'issue des évaluations, …)	
Capitalisation des expériences et valorisation de la mémoire du projet	
Programmation des actions dans le temps et progressivité affichée des objectifs à atteindre	
Partage, à l'issue de l'évaluation, des marges de progrès identifiées (avec les instances de décision ; tous les salariés ; les acteurs externes ; les habitants)	

2/ Les salariés et les élus sont-ils engagés dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continus (travail en réseau, échanges d'expériences, veille stratégique) ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Mise en place de temps de rencontre, d'échanges et de débat en interne	
Existence d'une politique de formation continue des salariés et élus sur le développement durable	
Participation des salariés et des élus à des réseaux développement durable	
Evolution des modes de management (transversalité, co-construction)	
Existence d'un engagement lisible d'exemplarité interne, sociale et environnementale (de type RSE ou autre – charte d'engagement des élus et des agents, « agenda 21 interne », …)	
Moyens spécifiques dédiés à l'animation et au pilotage de la démarche d'exemplarité	

3/ Le projet suscite-t-il l'innovation en termes de développement durable ?

.....

.....

.....

REPERES	Commentaires
Incitation et soutien à des expérimentations innovantes de développement durable (appels à projets, appui technique à des opérations innovantes, …)	
Diffusion et valorisation de l'expérience du projet	
Amélioration des pratiques et des modes de faire	
Soutien au transfert et à la reproduction des expérimentations réussies	
Appropriation par les acteurs du projet de nouveaux savoirs (savoir-faire, savoir être…)	
Reproductibilité et transférabilité de l'expérience	

Glossaire

- A - C - D - E - G - M - P - Q - S - T -

- A -

Arbitrage : Procédure de règlement d'un litige ou d'un différent en matière administrative ou politique par l'intermédiaire d'un ou plusieurs arbitres.

- C -

Chantier propre : Chantier respectueux de l'environnement.

Circuits courts (et de proximité) : Circuits de distribution impliquant 0 ou 1 intermédiaire entre le producteur agricole et le consommateur à l'échelle locale.

Consensus : Processus qui consiste à dégager un accord de plusieurs personnes, sans procéder à un vote formel, ce qui évite de faire apparaître les objections et les abstentions.

Consommation responsable : Consommation avertie et solidaire où l'on prend conscience des différents enjeux qui se cachent derrière nos achats. A la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

- D -

Démarche de responsabilité sociétale des organisations : Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ; est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en oeuvre dans ses relations.

Dissensus : À l'opposition du consensus, le dissensus marque la divergence d'idées, de sentiments qui empêche d'aboutir à un accord entre les parties prenantes.

- E -

Echelle de Bortle : Echelle de mesure de la pollution lumineuse créée pour l'édition de février 2001 du magazine Sky & Télescope par John Bortle. C'est une description de la « noirceur » et un indice de pureté du ciel de l'atmosphère, basées sur l'observation de différents objets astronomiques et des perturbations lumineuses. Elle est caractérisée par un gardian de couleurs allant du noir (excellent ciel noir, pure) au blanc (ciel sans étoiles visibles, souvent en milieux urbains) en passant par le gris (ciel noir typique), le bleu (ciel rural), le vert et jaune (transition rural, périurbain), le orange (ciel de banlieue), le rouge (transition banlieue/ville).

Éco quartier : Mesure phare du plan Ville durable du ministère, il contribue à améliorer notre qualité de vie, tout en l'adaptant aux enjeux de demain : préserver nos ressources et nos paysages, tout en préparant les conditions de la création d'une offre de logements adaptée aux besoins. C'est donc une opération d'aménagement durable exemplaire.
Certains acteurs les distinguent des **quartiers durables**.**

Ecologie industrielle : Allie à la fois l'écologie scientifique (étude des écosystèmes naturels) et la société industrielle dans son ensemble (toutes les activités consommatrices de matières et /ou génératrice de déchets).

Emplois solidaires : Emploi fonctionnant sur un principe d'égalité des personnes, de solidarité et d'indépendance économique. Un emploi solidaire se réfère à une éthique dont les principes sont, notamment, la finalité de services à la collectivité plutôt que le profit et la primauté des personnes et du travail sur le capital.

Énergies renouvelables : Une énergie renouvelable est une source d'énergie se renouvelant assez rapidement pour être considérée comme inépuisable à l'échelle de temps humaine. Les énergies renouvelables sont issues de phénomènes naturels réguliers ou constants provoqués par les astres, principalement le Soleil (rayonnement), mais aussi la Lune (marée) et la Terre (énergie géothermique).

Energivores : Qui consomme beaucoup d'énergie.

Espèces invasives : Une espèce invasive ou espèce envahissante est une espèce vivante exotique, introduite volontairement ou non, qui se développe si rapidement qu'elle concurrence les espèces locales voire participe à leur régression. Ce phénomène est d'autant plus rapide que le milieu est ouvert et peu concurrentiel (berges aménagées, zones humides, prairies calcaires…).

- G -

Gestion différenciée des espaces verts : L'entretien des espaces est variable selon les catégories (les espaces de prestige ont besoin d'entretien régulier, et d'autre espaces vont se gérer plus ou moins seuls comme la forêt par exemple). A chaque catégorie il existe une pratique spécifique à la gestion de l'espace en question.

- M -

Management environnemental : Le management environnemental est une démarche qui permet à une entreprise ou une collectivité de connaître, gérer et maîtriser les risques et les impacts environnementaux liés à son activité : consommation d'énergie, gestion des déchets, pollution de l'air et nuisances olfactives, rejets aqueux, nuisances sonores, pollution du sol et du sous-sol, intégration paysagère... Il se traduit par la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) avec 3 grands principes :
-> L'engagement au plus haut niveau décisionnel de l'entreprise ou de la collectivité dans une politique environnementale claire et précise,
-> Une démarche programmée en 4 grandes étapes : la planification, le fonctionnement du système, la vérification et enfin la mise en œuvre de modifications,
-> Une démarche d'amélioration continue qui implique que la gestion de l'environnement progresse sans cesse.

Médiation : Fait de recourir à un intermédiaire pour faciliter l'échange entre les acteurs concernés et impliqués

Mission pérenne : Mission non ponctuelle, qui dure dans le temps

Mutualisation des espaces/ des services : La mutualisation est le partage par des individus, de biens, de logements, d'équipements (ménagers, outils, moyens informatiques, etc.) ou de moyens de transport de manière à optimiser l'accès à ces ressources et leur rentabilité (par le partage des coûts, frais d'entretien, assurance, réparation, etc.).

- P -

Performance énergétique : Quantité d'énergie que consomme annuellement le bâtiment au regard de la qualité de son bâti, de ses équipements énergétiques et de son mode de fonctionnement.

Politique d'achats responsables : Politique adoptée par une organisation pour encadrer tous les achats de produits et de services fournis pour son compte. Une politique d'achat responsable fait explicitement référence à des normes fondamentales du travail et à des normes minimales environnementales. Elle exige aussi du fournisseur qu'il précise les lieux exacts de production (ce qu'on nomme la transparence) et prévoit une marche à suivre dans le cas où il est prouvé que les produits ne respectent pas les normes mentionnées dans la politique.

Pollution lumineuse : L'expression pollution lumineuse désigne à la fois la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine.
Elle est souvent associée à la notion de gaspillage d'énergie, dans le cas d'un éclairage artificiel mal adapté, s'il constitue une dépense évitable d'énergie. Comme celle de pollution du ciel nocturne qui la remplace parfois et qui désigne particulièrement la disparition des étoiles du ciel nocturne en milieu urbain, la notion de pollution lumineuse est récente. Apparue dans les années 1980, elle a évolué depuis. La pollution lumineuse est souvent évaluée par **l'échelle de Bortle****

Précarité énergétique : Personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Production responsable : La production responsable est la prise en compte par l'entreprise de critères de protection de l'environnement, de responsabilité sociale vis à vis du personnel de l'entreprise, ainsi que de toutes ses parties prenantes et ce, pour le fonctionnement global de l'entreprise et tous ses produits et services.

- Q -

Quartiers Durables : Territoire dont la création ou la réhabilitation et la gestion intègrent de manière volontariste :
- Le respect de l'environnement,
- un développement social urbain équilibré fondé sur la valorisation des habitants, la mixité sociale et la présence de lieux de vie collective
- des objectifs de développement économique, de création d'activités et d'emplois locaux
- les principes de la gouvernance que sont la transparence, la solidarité, la participation et le partenariat

- S -

Ségrégation socio spatiale : tout phénomène évolutif ou tout état de séparation de groupes ethniques ou sociaux, à l'échelle infra-urbaine, urbaine, régionale ou nationale qui conduit à la formation « d 'aires ségréguées », de territoires hétérogènes et d'espaces-frontières.

Situation de handicap : Pour aborder ce terme il est important de commencer par définir le handicap qui est une infirmité ou déficience, congénitale ou acquise. La situation de handicap quant à elle est reliée à l'environnement ; dans un autre environnement le handicap ne serait pas vécu de la même façon. Dans l'aménagement de l'environnement, la prise en compte des différences est présente dès l'origine du projet d'urbanisme.

- T -

Trames : **La trame verte** est définie dans le cadre du grenelle de l'environnement comme un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors écologiques les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une **trame bleue** formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et plans d'eau. L'objectif de la trame verte et bleue est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.

Transports alternatifs : Mode de transport alternatif à l'automobile, tel que les déplacements à pied et à vélo. Mode de transport autre que l'usage individuel de l'automobile, tel que le covoiturage et les transports en commun.

Transports doux : Les transports doux caractérisent tous les modes de transports sans moteurs, qui ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre. Ce sont : la marche à pied, le vélo, le tricycle, le vélo mobile, le roller, la patinette, la trottinette, la planche à roulette (skate-board), le cheval (horse)…

Sources

Internet

Site du ministère du DD

Site du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche

Site du CISO Centre international de solidarité ouvrière

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html

http://www.thesaurus.gouv

http://www.vedura.fr/environnement/transports/transports-doux

www.oboulo.com

http://www.verdura.fr

http://wikipedia.fr

http://www.xpair.com

http://www.riviere-drome.fr/plantes-invasives.php

http://www.techno-sciences.net

http://www.in-terre-actig.fr

Texte de loi

Loi Besson du 31 mai 1990

Ouvrages

Dictionnaire Larousse

Contacts

Centre d'Etude Technique de l'Equipement du Sud Ouest
Département Aménagement ; Groupe innovation et Qualité de la construction
Rue Pierre Ramond - Caupian - BP 10 - 33166 Saint-Médard-en-Jalles cedex
Tél. 05 56 70 66 33 - fax : 05 56 70 67 33 - mail : cete-so@developpement-durable.gouv.fr
http://www.cete-sud-ouest.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/ecoquartier_cle6df115.pdf

Communauté Urbaine de Bordeaux
Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine
Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 99 84 83 ; Mail : jpuech@cu-bordeaux.fr

Conseil Général de la Gironde
Service appui aux politiques de l'urbanisme et du logement social
Esplanade Charles de Gaulle 33074 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 35 28 mail : DGAD-DDT-URBANISME-HABITAT-POLVILLE@cg33.fr

DREAL
Service Aménagement et Logement Durables (SALD)
Cité administrative - BP 55 - 33090 Bordeaux cedex Tél. 33 (0)5 56 24 80 80
http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/